

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
Mercredi 23 octobre 2024

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1155	21	6	2	7

**Programme CCLIMB UP : Changement CLimatique en Manche :
les effets sur le BUIlot et son exPloitation**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 23 octobre 2024 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Amiral Tourville, en présentiel, sur convocation du 16 octobre 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.
M. Hervé AGNÈS est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Déléguée du conseil départemental du Calvados - suppléante :

Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale canton Bayeux

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**Programme CCLIMB UP : Changement CLimatique en Manche :
les effets sur le BULot et son exPloitation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 23 octobre 2024 relatif au projet CCLIMB UP relatif aux effets du changement climatique sur les stocks de bulots en Manche et les conséquences pour les flottilles normandes, programme qui s'articulera autour de quatre grands axes :

- Axe 1** : Situation de la ressource face aux changements climatiques
- Axe 2** : Pérennisation des suivis halieutiques pour une gestion durable de la ressource
- Axe 3** : Situation socio-économique des entreprises de pêche
- Axe 4** : Communication

Considérant les partenaires identifiés pour ce projet : le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, chef de file du projet, Synergie Mer Et Littoral, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER et l'université de Caen (laboratoire BOREA) ;

Considérant la date prévisionnelle de commencement du projet à début 2025 pour une durée de 36 mois et son coût prévisionnel estimé à 499 905 € dont **67 256,54 €** pour le SMEL éligible à hauteur de 80 % au programme FEAMPA « Soutien à l'innovation pour la pêche et l'aquaculture » de la Région Normandie ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants :

- autorise la réalisation du projet CCLIMB UP ;
- autorise le président du SMEL à signer les documents inhérents à sa réalisation (demande de subventions, conventions...)

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr